

EXERCICE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Séance du 26 septembre 2016

DELIBERATION N°2016-52

Le conseil d'administration s'est réuni le 26 septembre en séance plénière, sur convocation du président de l'université, adressée le mardi 20 septembre 2016.

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, notamment l'article 19,

Point de l'ordre du jour :

Accueil des réfugiés et demandeurs d'asile à l'université.

Exposé de la décision :

En raison du contexte, la situation des demandeurs d'asile et des réfugiés arrivés à Tours mérite d'être traitée avec une attention particulière. Il convient d'étudier les possibilités pour faciliter leur accueil à l'université.

Proposition de décision soumise au conseil :

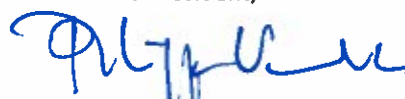
Le conseil d'administration donne mandat au président pour étudier la situation et faire, dans les plus brefs délais, des propositions au conseil d'administration afin de faciliter l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile dans les formations de l'université ainsi que pour étudier les possibilités réglementaires de les exonérer des droits d'inscription.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participants à la délibération :	32
Abstentions :	0
Votes exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	0

Pièce jointe : Néant

Fait à Tours, le 28 SEP. 2016
Le Président,



Philippe Vendrix

28 SEP. 2016

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au recteur le :

28 SEP. 2016